MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Billy-Chevannes

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint Antoine (ancienne)

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint Antoine (ancienne)

Protection : classement

Arrêté : classement le 16/10/1989

Étendue de la protection : Classement en totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.